

## Déclaration liminaire de l'Union Syndicale Solidaires

L'Union Syndicale Solidaires est très inquiète de l'avenir du service public d'éducation. Les textes présentés lors de ce CSE indiquent que le ministère s'entête dans la mise en œuvre de la réforme des lycées, massivement rejetées par les personnels.

La crise sanitaire de la COVID-19 a été l'occasion de promouvoir des dispositifs de brouillage entre le scolaire et le périscolaire. La mise en place du dispositif 2S2C et le déploiement des « vacances apprenantes », « école ouverte », « stage réussite »... constituent une attaque massive contre le service public d'éducation.

Au regard des annonces, il apparaît maintenant clairement qu'il s'agit d'un nouveau cheval de Troie de la casse des statuts et une étape d'ampleur de la territorialisation de l'école.

Le résultat en sera un transfert de compétences de l'Éducation nationale vers les collectivités, et de ce fait un accroissement des inégalités entre les territoires en matière d'offre de formation. Le ministère utilise ainsi cyniquement la crise sanitaire pour accélérer la mise en œuvre de son projet d'école libérale, centrée sur le « lire-écrire-compter » qui relèguent les enseignements d'histoire-géographie, sportifs ou artistiques au périscolaire. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la territorialisation de l'école, qui va aggraver les inégalités scolaires. En effet, le transfert de compétences annoncé creuse l'écart entre les collectivités au regard des offres de formation. Si les enseignements sportifs et artistiques sont pris en charge par les collectivités, il est certain qu'ils ne seront pas de même qualité entre une collectivité riche et une collectivité pauvre : il est d'ores et déjà certain que la compensation envisagée par le ministère ne couvrira pas la dépense des collectivités. Encore une fois, ce seront les enfants des milieux populaires et des espaces ruraux qui en feront les frais.

Cette territorialisation de l'enseignement s'accompagne d'une dégradation toujours accrue des conditions d'emploi et de la gestion des ressources humaines par le ministère de l'Éducation nationale.

Alors que le patronat prend la crise sanitaire comme prétexte pour justifier les plans de licenciement massifs et les délocalisations, l'État a la responsabilité de garantir des emplois non-précaires pour combattre la précarité grandissante. Solidaires rappelle que l'État est le premier employeur de salariés en contrats précaires, et que l'Éducation nationale en concentre une part significative.

Pourtant, le ministère refuse toujours la création d'un véritable statut pour les AESH dans la Fonction Publique. L'annonce des 8000 créations de poste à mi-temps ne permettra pas d'améliorer les conditions d'étude des élèves en situation de handicap tant que le métier d'accompagnant-e ne sera pas reconnu et demeurera sous-rémunéré.

De même, l'annonce de la mise en place d'une aide administrative à la rentrée 2020 pour les directions d'école qui pourra être exercée par des services civiques, des AED ou des étudiant-e-s apprenti-es préparant un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT...) est inacceptable. Cette aide administrative sera essentiellement apportée par une main d'œuvre peu formée et corvéable : des salarié-e-s en contrat précaire, ou des jeunes en service civique.

Un personnel employé par le ministère de l'Éducation nationale sur quatre subit la précarité induite par la contractualisation. Chez les enseignant-e-s le nombre de non-titulaires est d'un sur dix. Pourtant toutes ces missions d'accompagnement, de surveillance, d'éducation, administratives... sont nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation. Cette politique a des conséquences sociales désastreuses, car le ministère condamne des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses à la précarité, avec des salaires sous le seuil de pauvreté dus notamment à des quotités de service incomplètes.

Ce recours toujours plus important à la contractualisation permet de niveler les droits de tous et toutes vers le bas. Les personnels titulaires voient également leurs droits bafoués et leurs conditions de travail dégradées par une gestion des ressources humaines catastrophique. La casse des commissions paritaires a pour conséquence un sentiment fort d'arbitraire chez les personnels. La nouvelle Gestion des Ressources Humaines de proximité et l'amélioration de la formation continue n'ont pas eu d'effet positif sur les carrières des personnels. Ceux et celles-ci restent seul-e-s avec les difficultés rencontré-e-s au travail ou dans leur carrière. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation nationale n'a toujours pas mis en place de véritable protocole de lutte contre les violences sexistes et sexistes au travail tel que le prévoit la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.

De même, les annonces concernant la revalorisation du salaire des enseignant-e-s sont demeurées sans suite, amplifiant ainsi le malaise des enseignant-e-s et augmentant les difficultés de recrutement.

**Pour l'Union Syndicale Solidaire, le ministère doit travailler immédiatement à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Cela passe par des recrutements de personnels statutaires, une baisse générale des effectifs en classe, l'allègement réel des tâches administratives, une augmentation de salaire. C'est à ces conditions qu'il sera possible de garantir un service public d'éducation à la hauteur des ambitions d'une société démocratique.**